



FLASH INFO

CAPL reportées pour cause de PPCR...

Du fait du PPCR, le ministère des armées doit négocier avec le guichet unique de nouveaux taux d'avancement pour les fonctionnaires, pour les années 2018, 2019 et 2020.

Faute de saisine du guichet unique à ce jour, et ne pouvant envisager une réponse de la DGAFP dans les prochaines semaines, **la DRH-MD a demandé de reporter les CAPL d'avancement des ATMD** (au titre de 2018), programmées fin 2017, au début de l'année 2018...

Ces reports auront certainement aussi un effet sur la CAPC d'avancement dans le corps des TSEF !

FO vous tiendra informés de l'évolution de la situation.

Paris, le 31 mai 2017